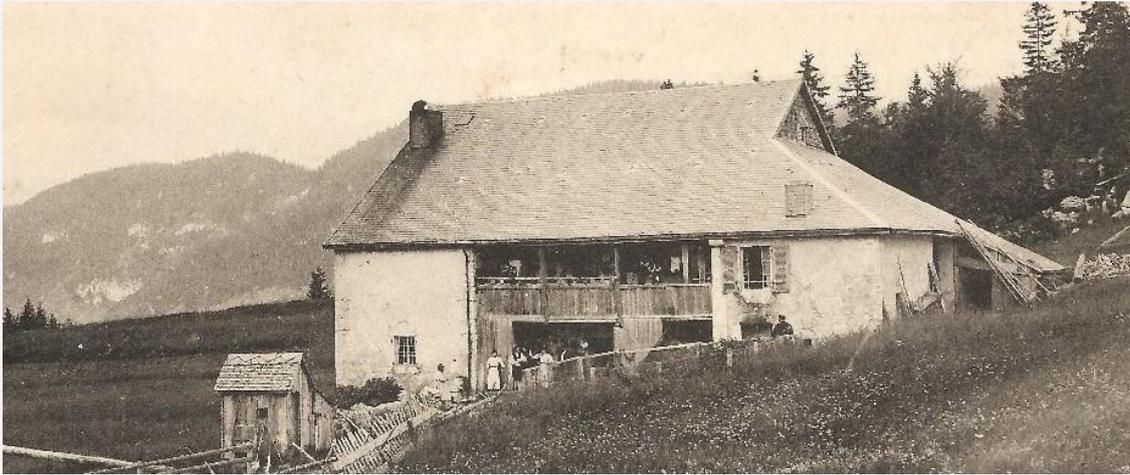


Domaine de Buclaloup dans la Combe d'Evuaz



Coutier Joseph, né à Bellecombe le 22 septembre 1719, fils de **Jean François, Granger de Buclaloup** et de **Marie Gros**.

Mariage aux Bouchoux le 18 février 1737 avec Claudine Duraffour. Décédé à Buclaloup le 18 novembre 1787.

Leur fille : **Coutier Marie Josèphe**. Née à Evuaz le 23 juillet 1745. Mariage à Champfromier le 20 février 1770 avec Joseph Mathieu, né à Bellecombe le 5 avril 1733. Demeurant à Buclaloup Marie Josèphe est décédée à Evuaz le 21 avril 1805 et Joseph le 6 février 1804.

Leur fille :

Mathieu Marie Josèphe. Née à Evuaz le 18 mars 1783.

Mariage à Champfromier le 16 juin 1807 avec Etienne Rendu, né à Evuaz le 27 février 1781, fils de François et d'Anne Pillard.

Leur fille :

Rendu Françoise Adélaïde. Née à Evuaz le 19 avril 1813.

Mariage à Champfromier le 20 juin 1837 avec Jean Antoine Bonneville, négociant à Chatillon, né à Chatillon le 30 janvier 1813, fils de Joseph Marie et de Josèphe Rouffy.

Jean Antoine est décédé à Chatillon le 7 octobre 1863 et Françoise Adélaïde le 6 juillet 1875 à Evuaz.

16 juillet 1882 : Vente du domaine de Buclaloup.

Le domaine appelé de Chernegoy ou Buclaloup, situé dans la combe d'Evuaz a une superficie de neuf hectares dix neuf ares et quatre vingt dix centiares. Il se compose de bâtiments d'habitation et d'exploitation, de prés, de terres, de bois et pâturages.

Ce domaine a été vendu à François Julien Chappelu, par les héritiers de Mme Françoise Adélaïde Rendu veuve de Antoine Bonneville, suivant acte chez Maître Ravinet, notaire à Chatillon le 2 juillet 1876.

Mme Adélaïde Rendu avait recueilli le domaine dans la succession d'Etienne Rendu et de Marie Josèphe Mathieu, ses pères et mères décédés depuis longtemps. Il lui était échu en partage au terme d'un acte sous seing privé du 1 juillet 1866.

Etude de M^e MICHEL, avoué à Nantua.

V E N T E
PAR LICITATION
D'IMMEUBLES

SITUÉS SUR LA
commune de Champfromier
Composant le Domaine de Buclaloup

Adjudication à l'audience des criées que tiendra le tribunal civil de Nantua, le **samedi douze août mil huit cent quatre-vingt-deux**, au Palais de Justice, à une heure et demie de relevée.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Nantua, le premier juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré et expédié en due forme,

A la requête de la dame Marie-Celina Chappellu, épouse assistée et autorisée de François-Xavier Vollet Bert, préposé des douanes, demeurant ensemble à Forens; 2^e Joseph-Marie-Eugène Chappellu, domestique, demeurant à la Pesse, commune des Hautes-Molunes, demandeurs, comparant par M^e Michel, avoué, le leur constitué,

Contre la dame Marie-Françoise Perrin, veuve de François-Julien Chappellu, propriétaire, demeurant à Buclaloup, commune de Champfromier, tant en son nom que comme tutrice de Louis-Xavier Chappellu, son enfant mineur,

du 16 Juillet 1882.

défenderesse, comparant par M^e Poulailhon, avoué, le sien constitué,

Il sera procédé à la vente des immeubles dont la désignation suit

Immeubles situés sur la commune de Champfromier
LOT UNIQUE

Un domaine de montagne, appelé domaine de Charnegoy et encore Buclaloup, situé à la Combe-d'Evouaz, commune de Champfromier. Sa superficie, d'après la matrice cadastrale, est de neuf hectares dix-neuf ares quatre-vingt-dix centiares, il se compose de bâtiments d'habitation et d'exploitation, de prés, terres, bois et pâturages

Ce domaine, qui a été vendu à François-Julien Chappellu par les héritiers de la dame Françoise-Adélaïde Rendu, veuve Antoine Bonneville, suivant acte reçu M^e Ravinet, notaire à Châtillon-de-Michaille, le deux juillet mil huit cent septante-six, enregistré, appartenait à ladite dame Adélaïde Rendu, veuve Bonneville, pour l'avoir recueilli dans la succession d'Etienne Rendu et Marie-Joséphite Mathieu, ses père et mère, décédés depuis longtemps, et il lui était échu en partage, aux termes d'un acte sous seing privé en date à Châtillon-de-Michaille du premier juin mil huit cent soixante-six, sur lequel se trouve cette mention : « Enregistré à Châtillon-de-Michaille, le vingt-huit novembre mil huit cent soixante-six, folio 98, cases premières et suivantes, reçu cinq francs, décimes et demi soixante-quinze centimes Signe : Beau. »

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à la vente, est déposé au greffe du tribunal civil de Nantua, où chacun peut en prendre connaissance

En conséquence, l'adjudication aura lieu à l'audience des criées que tiendra le tribunal civil de Nantua, le **samedi douze août mil huit cent quatre-vingt-deux**, au Palais de Justice, à une heure et demie de relevée, et les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de cinq mille francs, ci..... 5000 fr

9 avril 1944 : Incendie de la ferme de Buclaloup.

La ferme a abrité différents groupes de maquisards dont les troupes du lieutenant Minet qui se rendent le 8 avril à Trébillet pour faire sauter la voie de chemin de fer au tunnel de la Crotte.

En représailles les allemands incendient la ferme le jour de Pâques.

(Propriétaire : Mr Vandenbeuch, médecin en chef de l'hôpital mixte de Toulon).



CHAMPFROMIER (Ain). - Ferme de Buclaloup, Maison de secours (Altitude 1200m)

B. Ferrand, éditeur, 41, Rue Centrale, Bourg (Ain)

Seize fermes de montagne ont été volontairement incendiées par eux, sous prétexte que le "MAQUIS" pouvait y trouver refuge. Dans l'une d'elle, 16 bêtes à corne (tout le cheptel) ont été emmenées.

Il s'agit des fermes :

- 1°/ Le Collet, appartenant à Monsieur CHEVRON Antonin de CHAMPFROMIER (Ain)
 - 2°/ Les Bornettes, appartenant à Monsieur CHEVRON, de CHAMPFROMIER (Ain)
 - 3°/ La Peinaz, appartenant à Madame Veuve DUCRET Joseph, de CHAMPFROMIER.
 - 4°/ La Combe du Collet, appartenant à Madame Veuve DUCRET Joseph, "
 - 5°/ La Fromagerie appartenant à la commune de CHAMPFROMIER
 - 6°/ La Combe du Collet, appartenant à M. TOURNIER Victor de CHAMPFROMIER
 - 7°/ La Combe du Collet, appartenant à M. HUMBERT Antonin, demeurant à GIRON
 - 8°/ Les Sauges, appartenant à M. MERMET GRANDFILLE Laurent de ST Germain de JOUX.
 - 9°/ Le Collet des Mures, appartenant à M. THOMASSET de St-Germain de JOUX.
 - 10°/ La Caserne appartenant à M. DUROCHARD, demeurant à St Germain de Joux.
 - 11°/ BOCLALOU, appartenant à M. VENDENBUCH, médecin Chef à l'Hôpital Mixte de TOULON.
 - 12°/ Le MANTELIER, appartenant à M. JEANTET Zéphytin, demeurant à BELLEGARDE
 - 13°/ SUR L'AUGET, appartenant à MM. DUCRET Frères, demeurant à CHAMPFROMIER
 - 14°/ Le DRUGET, appartenant à RICHEROT, demeurant à CHAMPFROMIER (Ain)
 - 15°/ Sur L'AUGET, appartenant à M. COUTIER, demeurant à CHAMPFROMIER.
 - 16°/ Le RIRET, appartenant à M. DUCRET Alphonse, demeurant à CHAMPFROMIER.
 - 17°/ Ces fermes ont été complètement détruites ainsi que le matériel agricole qui s'y trouvait. On peut estimer les dégâts à plusieurs millions.
- Des soldats allemands se sont introduits par effraction chez Monsieur MARTIN Gustave, demeurant à CHAMPFROMIER et ont volé 60 kilogs de farine.
- Chez Monsieur MERMET Léon, cultivateur à la Combe d'Evuaq commune de CHAMPFROMIER, des militaires ont emporté deux montres en argent.
-